

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
06 Juillet 2017

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil	
présents:	
Mme. Monique SAINT JEVIN	Maire
Mme. Annie DENJEAN	1 ^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA	
M. Benoît OLIVE	
Absents :	
M. Patrick DULCET (présent en audioconférence)procuration donnée à Mme Le Maire	
M. Eric AUBIGNA	

ORDRE DU JOUR

- ❑ AVENANTS DE MR. VIZCAINO SALLE MULTI ACTIVITES..... 1
- ❑ CONVENTION DE L' ATD 11 POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE 1
- ❑ REVISION DU FORFAIT EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2017 2
- ❑ MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE 2
- ❑ MISE EN PLACE DU RIFSEEP..... 2
- ❑ QUESTIONS DIVERSES 2

-
- ❑ AVENANTS DE MR. VIZCAINO SALLE MULTI ACTIVITES.

📁 Avenant N°1 au marché N°4

Lot N°4 MENUISERIE BOIS

- - VALUE - 13527.50 €
- + VALUE + 7300.80 €
- TOTAL - VALUE - 7472.04 €

Délibération n° 2017-35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de conclure l'avenant de diminution ci-dessus détaillé avec la SARL MENUISERIE MORA
- AUTORISE Mme Le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

□ **CONVENTION DE L' ATD 11 POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE**

Il s'agit d'autoriser Mme Le Maire à signer une convention pour une mission d' Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD11 (Agence Technique Départementale de l'Aude).

Délibération n°2017-36

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal ,

- DEMANDE à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD 11
- APPROUVE le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- AUTORISE Mme Le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD 11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

□ **REVISION DU FORFAIT EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2017**

Délibération n° 2017-37

Après en avoir délibéré à l'unanimité,, le Conseil Municipal :

- VU les demandes de l'Agence de l'Eau .
- AUTORISE Mme Le Maire à augmenter les redevances eau et assainissement pour l'année 2017 comme suit :
- EAU 35 €
- ASSAINISSEMENT 19 €

□ **MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE**

Il s'agit de mettre à jour l'inventaire de la salle communale qui a évolué depuis sa mise en activité.

□ **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Applicable aux adjoints administratifs territoriaux, le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonction , de sujétions et d'expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle :
- le complément indemnitare annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (le CIA est facultatif)

Délibération n° 2017-38

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal ;

- DECIDE d'instaurer le RIFSEEP
- AUTORISE Mme Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés.

□ **QUESTIONS DIVERSES**

Nous constatons de nouveaux actes de vandalisme ; les panneaux photovoltaïques en ont fait les frais ; 3 panneaux sont à changer.

Montant de la facture 10.000 € environ .

Nous rappelons que tous les travaux importants engagés par la Commune (aire de jeux, réhabilitation de la salle multi activités, mise en sécurité du village , etc...) sont subventionnés à hauteur de 70 %.